

Coordinateur du cadre de vie en secteur sanitaire et social

RNCP9660 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	330p
Code(s) ROME	K1302, G1404, K1403, G1503, G1203
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2015

Certificateur(s)

OGEC du LPP Saint-Ennemond

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Au sein d'une structure ou d'une organisation d'accueil ou de résidence à caractère sanitaire, sociale et médico-sociale, le coordinateur(trice) est le référent de l'organisation du cadre de vie.

Il/Elle a pour fonction la coordination, la gestion et l'organisation du fonctionnement des services internes et externes. Il/Elle assure l'articulation pour maintenir « qualité et continuité » dans la prestation des services proposés aux usagers. Il/Elle occupe une fonction pivot au niveau logistique.

Coordination : (Communication) Le titulaire du titre «Coordinateur coordinatrice du cadre de vie en secteur sanitaire et social» facilite la communication entre les différents acteurs des services proposant de l'hébergement : Activités et tâches liées à la communication, aux relations humaines, au travail d'équipe et de coordination dans une dynamique institutionnelle et avec des partenaires externes.

Activités techniques des services : (Approvisionnement, Maintenance) Le titulaire du titre «Coordinateur coordinatrice du cadre de vie en secteur sanitaire et social» veille à la qualité et à la continuité des services d'hébergement : Activités et tâches liées à l'aménagement du cadre de vie, à la restauration, à la santé, à l'hygiène et à l'animation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste que son titulaire est capable de:

Coordination:

- * observer et rechercher l'information
- * apprécier
- * articuler, coordonner, structurer
- * communiquer efficacement

Activités techniques des services:

- * éviter les ruptures de stocks, vérifier la qualité
- * maintenir la qualité de l'accueil et de l'hébergement
- * adapter le cadre de vie aux besoins, aux règles et aux protocoles
- * concevoir une animation en fonction des attentes institutionnelles et des besoins

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Etablissements ou services sanitaires, sociaux ou médico-sociaux Services ou associations d'aide et d'accompagnement à domicile
Unités de vie pour personnes âgées
Maisons pour l'enfance
Unités ou structures chargées du handicap et de l'inadaptation
Hôpitaux et cliniques
Centres sociaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Coordinateur / coordinatrice du cadre de vie Maître / maîtresse de maison
Chef de service
Adjoint à la direction

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer le métier, il est nécessaire d'avoir l'habilitation certificat de compétences de citoyen de sécurité civile
«Prévention et secours civiques de niveau 1» (PSC1, arrêté du 24 juillet 2007)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 615 €
Familles professionnelles (FAP)	S2X60 — Employés de l'hôtellerie · tension 4/5 (Élevée) S2X80 — Agents de maîtrise de la restauration · tension 5/5 (Très élevée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie · tension 5/5 (Très élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	195 609
Jugés difficiles à recruter	51 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	S2X60 — Employés de l'hôtellerie S2X80 — Agents de maîtrise de la restauration S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration T2A60 — Aides à domicile et auxiliaires de vie V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Président : directeur d'une structure sanitaire, sociale ou médico-sociale Collège de formateurs : 5.

Collège de professionnels pour moitié employeurs et pour moitié salariés : 2 professionnels de deux secteurs différents (sanitaire, handicap, inadaptation, personnes âgées, insertion sociale,...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : directeur d'une structure sanitaire, sociale ou médico-sociale Collège de formateurs : 3

Collège de professionnels : 2 (1 employeur, 1 salarié)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2015

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9660/>